

FISCALITÉ

Fillon défend la TVA à 5,5 % dans la restauration

En plein débat sur de nouvelles mesures de rigueur, François Fillon s'est engagé hier devant l'Union professionnelle artisanale (UPA) à préserver la TVA à 5,5 % dans la restauration et le bâtiment. Sa remise en cause serait, a-t-il dit, « un contresens économique ». Il a rappelé que la restauration avait dépassé l'objectif de création de 20 000 emplois en vingt-quatre mois et s'était engagée à créer 80 000 emplois supplémentaires d'ici à 2015. Le Premier ministre a aussi défendu les allègements de charges sur les bas salaires et le principe du « travailler plus pour gagner plus », un des slogans du candidat Sarkozy en 2007. Les mesures « pour faciliter le recours aux heures supplémentaires [...] sont à mes yeux essentielles pour la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat », a-t-il affirmé. **ML**

EN BREF

IMMOBILIER

Les députés ont voté hier en première lecture un amendement assouplissant la taxation des plus-values immobilières qui doit entrer en vigueur le 1^{er} février 2012. La mesure prévoit d'exonérer la taxe sur les plus-values des personnes non propriétaires de leur résidence principale qui vendent pour la première fois une résidence secondaire au moins cinq ans après l'acquisition;

La lourde facture du ramassage des ordures

PROPRÉTÉ. Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher aux Français. La faute, selon deux associations, à la mainmise de Veolia et Suez sur ce secteur qui manque de concurrence.

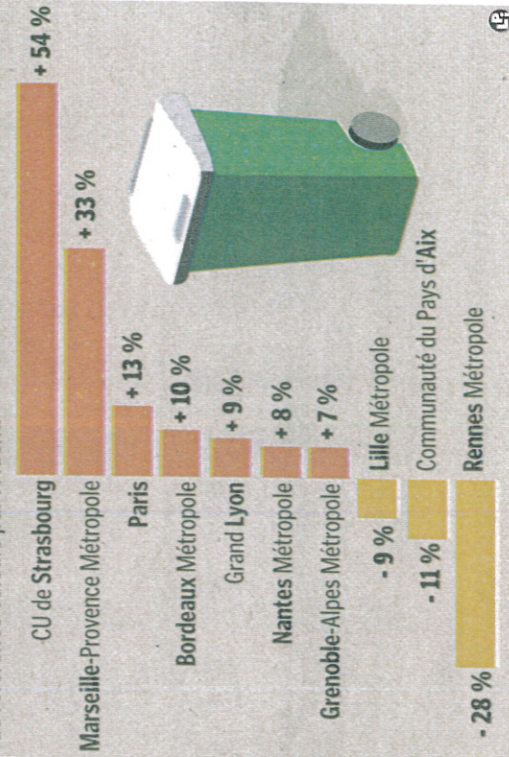
Ce sont deux études qui accusent l'UFC-Que choisir et le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) dénoncent le rôle joué par les deux géants français Suez et Veolia dans l'augmentation du coût du traitement des déchets ménagers. En l'espace de vingt ans, la « taxe d'enlèvement des ordures ménagères », à laquelle sont assujettis 89 % des ménages pour un montant moyen de 99 € par habitant et par an, a en effet été multipliée par quatre. En examinant la situation dans 92 collectivités, l'UFC dresse le constat « de fortes disparités » entre communes. Avec des différences de coût par habitant allant du simple au triple. Ainsi, à Bordeaux, la facture serait 10 % trop élevée et même 33 % trop chère à Marseille.

Le privé est plus cher qu'une régie

Au total, un tiers des collectivités locales doivent faire face à des surcoûts importants. Conséquence : les contribuables payeraient, a calculé l'UFC-Que choisir, 144 M€ en trop par an. En cause, une mauvaise gestion locale (collectes mal pen-

STRASBOURG ET MARSEILLE PAYENT LE PLUS CHER

L'écart entre la facture payée par les collectivités locales et le coût de référence calculé par l'Adem.



sées, etc.) mais aussi le recours à des sociétés privées. « On note des coûts de collecte à la tonne supérieurs en moyenne de 12 % quand la prestation est assurée par une société privée par rapport à une organisation en régie », souligne l'UFC-Que choisir. Motif : « Le manque d'acteurs dans ce secteur, où Veolia Propreté et Sita (Suez Environnement) se partagent l'essentiel du marché », ce qui empêche les collectivités de « faire

jouer la concurrence pour obtenir des contrats de services adaptés à leurs besoins et au juste prix ».

Même analyse du côté du Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid). Dans une enquête que nous publions en exclusivité, le Cniid montre que près de 80 % des 127 incinérateurs français sont gérés par Veolia, Suez ou Tiru, une filiale commune des deux multinationales et d'EDF.

« On peut clairement parler d'oligopole », souligne Delphine Lévi Alvarès, chargée de mission au Cniid. Pour approfondir ses recherches, cette association écologiste a réclamé la communication de plusieurs informations (mesures anti-pollution, etc.) aux entreprises gérant les incinérateurs français.

« Nous avons reçu, à ce jour, 45 réponses dont 37 sont totalement satisfaisantes. Seuls les logos changent d'une réponse à l'autre », raconte Delphine Lévi Alvarès. Preuve des liens qui unissent des prestataires théoriquement concurrents. Contactés, Suez et Veolia n'étaient pas en mesure hier de répondre à nos questions.

BORIS CASSEL